

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONS

### PROCES VERBAL de la SEANCE du lundi 13 mai 2019

Le lundi treize mai deux mille dix-neuf à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de MONS, sous la présidence de Monsieur Gérard BANQUET, Maire de MONS.

Présents : Mesdames Alice VILLEMAGNE, Nelly FRONTANAU, Carmen SEQUIER, Chrystelle BOULARD, Mireille EL OKKI, Karine COMBE et Messieurs Bernard DANIEL, Michel GORDOT, Roger BERTRAND, Franck ROYER.

Absents excusés : Daniel PASCAL, David MIDDIONE et Daniel SAUVAGE.

Pouvoirs : Daniel PASCAL à Gérard BANQUET, David MIDDIONE à Chrystelle BOULARD et Daniel SAUVAGE à Michel GORDOT.

Madame Nelly FRONTANAU a été désignée comme secrétaire de séance.

**Communication ayant été faite et les membres du conseil municipal n'ayant aucune remarque à formuler, le procès-verbal de la séance du mercredi 10 avril 2019 est approuvé à l'unanimité.**

#### Ordres du jour :

**Remise du buste de Marianne** : Nelly FRONTANAU Adjointe à la Culture a rendu hommage à Monsieur Daniel JULLIEN artiste Monsois qui a fait don à la Commune de Mons d'un buste de Marianne en plâtre dévoilé ce jour en Salle du Conseil Municipal.

**Problèmes de paiement de la garderie** : Pour faire suite aux nombreux impayés des factures de garderie, il a été convenu que la facturation du mois de juin serait hebdomadaire et qu'à partir de la rentrée prochaine, des carnets de tickets seraient vendus aux parents pour que leurs enfants puissent accéder au service de la garderie. Un mail de relance a été adressé à tous les parents pour les sensibiliser sur cette situation afin que ce service puisse perdurer.

**Travaux 2019** : La réparation du pont du Serre du Viradel, la mise en sécurité de l'entrée de Célas, la mise aux normes PMR des bâtiments communaux, la ventilation mécanique des archives, la réfection de certains chemins, sont ou vont être mis en chantier

**Révision du PLU** : La réunion du lundi 20 mai 2019 avec les PPA (Personnes Publiques Associées) aura pour objet : **la présentation du projet de PLU en vue de son arrêt**

Une réunion publique aura lieu le vendredi 24 mai 2019 à 18h00 à la Salle Polyvalente

Une permanence publique sera assurée par les Urbanistes le samedi 8 juin 2019 de 14h00 à 18h00 dans la salle du conseil de la Mairie sur rendez-vous de dix minutes maximums à prendre auprès du secrétariat de la Mairie ou par téléphone au 04 66 83 10 74

## Délibérations :

**Convention et tarif pour la location du Foyer :** Pour faire suite à plusieurs demandes de particuliers, il a été convenu d'établir une convention pour permettre la location du Foyer **aux particuliers** pour des événements ayant lieu à midi uniquement afin de limiter les nuisances sonores au voisinage.

Voté à l'unanimité

**Mise en place de l'annualisation du personnel scolaire :** Cette délibération régularise les horaires de travail du personnel du groupe scolaire pour leur permettre d'avoir des temps de travail aménagés aux besoins du service.

Voté à l'unanimité

### **Fixation du prix des repas du 14 juillet 2019 :**

Le prix des repas est fixé à :

- 15 € pour les adultes
- 10 € pour les enfants de moins de dix ans

Voté à l'unanimité

**Autorisation à Monsieur Le Maire pour le recrutement d'agents saisonniers :** Il est envisagé cette année de faire appel à six emplois saisonniers au maximum pour pallier au remplacement du personnel en maladie et au remplacement pour congé de certains agents.

Voté à l'unanimité

**Convention de délégation de compétence construction, aménagement et maintenance des abribus non publicitaires :** La commune délègue au SMTBA (Syndicat Mixte des Transports du Bassin Alésien) sa compétence tenant à la construction, l'aménagement, la gestion et la maintenance des abribus (de type mobilier urbain) non publicitaires.

La présente convention est conclue en vue de permettre au SMTBA de développer l'image et la visibilité du service public de transport qu'il met en œuvre. Cette volonté du SMTBA s'inscrit ainsi dans le prolongement de l'objectif de la Commune de Mons de valoriser son mobilier urbain et, plus largement, ses espaces publics. Coût 100,00 € par an par abribus.

Nelly FRONTANAU Vice-Présidente du SMTBA ne prend pas part au vote

13 voix pour

L'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à vingt heures cinq.

**BANQUET Gérard**  
**Maire de MONS**

